PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

Partners Concept

SARL au Capital de 1000€ (mille euros)

Dont le siège social se situe : 1, rue Diderot - 06000 Nice

Enregistré au RCS de Nice sous le numéro 510223266

Procès-verbal de l'assemblée générale du 03 Mars 2025

Le 03 Mars 2025 à 10h00, à 1, rue Diderot - 06000 Nice, s'est tenue l'assemblée générale ci-après relatée.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance, ci-annexée.

Mr Bruno BARABOTTI, préside la séance.

Mme Maryline BARABOTTI, préside la séance

Mr Philippe LAFONT, préside la séance

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.

Les présidents de séance rappellent qu'aux termes des statuts, l'assemblée générale ordinaire délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés et que ses délibérations sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les présidents de séance mettent à la disposition des membres de l'entreprise :

- la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;

- les pouvoirs des personnes représentées ;

- un support de présentation des questions figurant à l'ordre du jour ;

Puis ils rappellent que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

VF BB BM

1. **MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL :**

Ancien article 4 :

- Le siège social est fixé à : 179, Bd René Cassin - 06000 Nice

Il peut être transféré en tout autre lieu en vertu d'une décision de l'associé unique ou d'une décision collective extraordinaire des associés.

Remplacé pour le nouvel article 4

- Le siège social est fixé à :

1, rue Diderot

06000 NICE

Il peut être transféré en tout autre lieu en vertu d'une décision de l'associé unique ou d'une décision collective extraordinaire des associés.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

1. Modification du siège social

Le président fait le point sur la modification des statuts de l'entreprise, en présentant le nouvel intitulé au conseil d'administration sur les activités de l'entreprise.

Son exposé porte notamment sur :

- la modification des statuts,

- les événements organisés,

- le fonctionnement de l'entreprise,

Ce point figurant à l'ordre du jour n'appelle pas de vote de l'assemblée générale

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les modifications apportées aux nouveaux statuts tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Résultat des votes

Voix pour : 3

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est ADOPTEE.

LF BB BM

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h00.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par les présidents de séance et le secrétaire de séance.

Mr Bruno BARABOTTI	Mme Maryline BARABOTTI	Mr Philippe LAFONT
Président	Co-président	Secrétaire





